

Plus de logements sociaux

Jeudi, l'heure était à la pose de la première pierre de deux opérations immobilières, à savoir la construction de pavillons locatifs par LogemLoiret.

Jean-Luc Riglet, président de LogemLoiret, et Olivier Pasquet, directeur général, ont procédé au lancement symbolique du chantier, en présence d'Hervé Nieuviarts, maire, et d'autres élus du Loiret.

Ce projet de sept pavillons est divisé en deux îlots : quatre logements de type 4 (R + 1) allée Marie-Casalis, et trois de type 3 (de plain-pied) rue d'Orléans.

Une architecture traditionnelle

Toutes les maisons, prévues pour s'intégrer dans leur environnement, seront construites selon les principes de l'architecture traditionnelle de la région : couverture en tuile plate de terre cuite ou ardoise, enduit gratté couleur sable, beige ou beige rosé et briques de parement aux couleurs de la



CÉRÉMONIE. De g. à d. : Olivier Pasquet, directeur de LogemLoiret, Jean-Luc Riglet, son président, Hervé Nieuviarts, maire de Marcilly, Jean-Pierre Sueur, sénateur, et Claude de Ganay, député.

Sologne.

Elles disposeront d'une terrasse, d'un jardin privatif et d'un garage. Et seront également équipées de volets roulants électriques et de panneaux solaires pour la production d'eau chaude.

« Ces deux opérations viennent compléter le bourg, selon un principe cher à mon prédécesseur,

Xavier Deschamps, a précisé Hervé Nieuviarts. Les quatre logements de la route de Jargeau viennent fermer notre place Jean-de-Labeau, les trois de la rue d'Orléans mettront un terme au lotissement de La Chaise et offriront un nouveau visage en entrée de commune. »

Cette démarche s'inscrit dans une volonté conjointe

de développer le logement social mais dans une architecture à laquelle la Ville est attachée, notamment avec la brique de Sologne. Marcilly comptera ainsi 93 logements locatifs. « C'est là la traduction d'une politique engagée depuis de longues années et qui se poursuivra dans nos projets à venir », a conclu l'édile. ■